



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	26	15	8

**OBJET : 38-2 - ENVIRONNEMENT -
CONCESSION DE SERVICE RELATIVE
A L'EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ
DE RANDONNÉE EN KAYAK,
LUDIQUE ET PÉDAGOGIQUE LIÉE
A LA DÉCOUVERTE ET A LA
SENSIBILISATION DU MILIEU MARIN
SISE ESPACE MER ET LITTORAL
- ATTRIBUTION ET CHOIX DE
L'EXPLOITANT**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

169849

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 24 MAI 2019

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 27 MAI 2019

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale,



S. MIGLIORE

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 17 mai 2019

Le vendredi 17 mai 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/05/19, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

M. Serge AMAR à M. Yves DAHAN
M. Eric DUPLAY à M. Patrice COLOMB
Mme Marina LONVIS à Mme Angèle MURATORI
M. André-Luc SEITHER à M. Jacques GENTE
Mme Khéra BADAOUI à Mme Vanessa LELLOUCHE
Mme Martine SAVALLI à M. Jean LEONETTI
Mme Jacqueline BOUFFIER à Mme Jacqueline DOR
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Henri CHIALVA
M. Gérald LACOSTE à Mme Nathalie DEPETRIS
M. Hassan EL JAZOULI à Mme Sophie NASICA
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP à M. Eric PAUGET
M. Matthieu GILLI à M. Patrick DULBECCO
Mme Alexia MISSANA à M. Audouin RAMBAUD
Mme Agnès GAILLOT à Mme Marguerite BLAZY

Absents : M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI, M. Tanguy CORNEC, M. Lionel TIVOLI, Mme Marine VALLEE, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Cécile DUMAS

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme LELLOUCHE Vanessa, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

38-2 - ENVIRONNEMENT - CONCESSION DE SERVICE RELATIVE A L'EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ DE RANDONNÉE EN KAYAK, LUDIQUE ET PÉDAGOGIQUE LIÉE A LA DÉCOUVERTE ET A LA SENSIBILISATION DU MILIEU MARIN SISE ESPACE MER ET LITTORAL - ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'EXPLOITANT

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Depuis 2014, la Commune a créé à la Batterie du Graillon, l'Espace Mer et Littoral qui a pour vocation de faire connaître les richesses naturelles de la méditerranée et plus particulièrement du Cap d'Antibes. Pour cela des animations y ont été développées pour en faire un véritable site écotouristique et un outil d'éducation à l'environnement.

Ce site remarquable de 2.2 ha dispose d'une frange littorale de 400 mètres intégrée au site Natura 2000 « Baie et Cap d'Antibes – Iles de Lérins » et dont la portion du Domaine Public Maritime du Cap d'Antibes a été attribuée au Conservatoire du Littoral par convention en date du 1^{er} juillet 2015.

Ce sentier subaquatique est inscrit au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) initié par le Département des Alpes-Maritimes, visant le double objectif du respect des milieux naturels, tout en veillant au développement maîtrisé des sports de nature.

Depuis 2016, afin d'élargir le panel des activités, des randonnées en kayak ont été proposées au public par convention avec l'Association Antiboise SUP KAYAK OUTDOOR AVENTURE LOISIRS (SKOAL). Ainsi, depuis sa création, 1 200 personnes ont pu découvrir les richesses du littoral du Cap d'Antibes et de l'anse du Croûton au travers d'une promenade accompagnée en kayak avec un guide naturaliste diplômé d'Etat.

L'organisation de l'activité étant directement liée à l'ouverture de l'Espace Mer et Littoral, son orientation pédagogique est principalement tournée vers la sensibilisation de la population à la protection de cet espace.

L'Association SKOAL s'est désengagée pour la saison 2019, et eu égard à l'intérêt à la fois pédagogique et sportif que représente le renouvellement de l'activité « randonnée en kayak », ainsi que son important succès (1 200 pratiquants depuis sa création), il convient de pérenniser, pour les saisons 2019 et 2020, cette animation pédagogique dans les mêmes conditions d'organisation, de qualité, de sécurité et de sensibilisation à la protection environnementale.

Ainsi, la Commune a mené à bien la procédure visant à son attribution conformément aux dispositions législatives et réglementaires précitées.

Dans ce cadre, la Ville a envoyé un avis d'appel public à la concurrence aux publications suivantes : Marché online (publication dématérialisée) le 14 février 2019, Marché sécurisé (profil acheteur de la Ville) le 13 février 2019, Nice Matin (journal d'annonce) le 16 février 2019, Revue « PLONGEZ ! » (publicité spécialisée) le 12 février 2019.

A la suite de ces avis de concession, les candidats suivants se sont manifestés avant la date limite fixée le 11 mars 2019 :

- entreprise « CAP KAYAK », représentée par Monsieur Philippe WISCART-GOETZ.

Lors de la séance d'analyse de l'offre en date du 4 avril 2019, la Commission prévue à l'article L. 1411-5 du Code général des Collectivités territoriales a émis un avis favorable de l'offre du seul candidat.

Une phase de négociation a ensuite été conduite par Monsieur le Maire avec le seul candidat, conduisant à la remise de l'offre finale négociée avant la date limite de dépôt fixée au lundi 8 avril à 12h00.

L'offre finale négociée de l'entreprise « CAP KAYAK », représentée par Monsieur Philippe WISCART-GOETZ, est apparue la meilleure sur la base des critères suivants hiérarchisés par ordre décroissant (du plus important au moins important) :

38-2 - ENVIRONNEMENT - CONCESSION DE SERVICE RELATIVE A L'EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ DE RANDONNÉE EN KAYAK, LUDIQUE ET PÉDAGOGIQUE LIÉE A LA DÉCOUVERTE ET A LA SENSIBILISATION DU MILIEU MARIN SISE ESPACE MER ET LITTORAL - ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'EXPLOITANT

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1. Critère qualité du service :

- qualité de l'activité proposée: contenu de l'activité proposée, méthodes d'encadrement et capacité d'adaptation aux différents publics ;
- qualité du matériel et du personnel dédié: effectifs et qualification du personnel, ressources et outils pédagogiques innovants ;
- grille tarifaire applicable ;
- promotion de l'activité: stratégie de diffusion et de communication du support de l'activité établi par la Ville ;

2. Critère financier :

- montant de la redevance proposée.

En synthèse, on peut retenir les caractéristiques principales de la concession de service suivantes :

- une activité correspondant en la découverte active du milieu marin et littoral, destinée au grand public, aux scolaires et au public des centres de loisirs, avec pour support le sentier marin, pour toute activité physique ou sportive se pratiquant sur le sable ou dans le plan d'eau concédé par le biais d'une randonnée en kayak, répondant parfaitement au besoin exprimé par la Commune ;
- une durée de 2 ans du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2021 pour une occupation saisonnière du 1^{er} juin au 30 septembre ;
- une redevance part fixe de 570 €/an.

OÙ CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

- **APPROUVE** le choix de l'entreprise « CAP KAYAK » représentée par Monsieur Philippe WISCART-GOETZ comme titulaire de la concession de service relative à l'exercice d'une activité de randonnée en kayak à l'Espace Mer et Littoral (Lot n°2) ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la concession de service relative à l'exercice d'une activité de randonnée en kayak ludique et pédagogique liée à la découverte et à la sensibilisation du milieu marin à l'Espace Mer et Littoral avec l'entreprise « CAP KAYAK » (Lot n°2).

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux provoquant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.1698/19 - ENVIRONNEMENT - CONCESSION DE SERVICE RELATIVE A L'EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ DE RANDONNÉE EN KAYAK, LUDIQUE ET PÉDAGOGIQUE LIÉE A LA DÉCOUVERTE ET A LA SENSIBILISATION DU MILIEU MARIN SISE ESPACE MER ET LITTORAL - ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'EXPLOITANT

Date de transmission de l'acte : 28/05/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 28/05/2019

Numéro de l'acte : lmc1729999 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20190517-lmc1729999-DE

Date de décision : 17/05/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public